



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-026

Les Naturalies samedi 18 et dimanche 19 avril 2026
(Évènementiel)

6.4

Rapporteur : Christophe LE CICLE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoirs	4
Votants	38

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Était excusée

Caroline BRAY

Pouvoirs

Slimane MORDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Corinne DUBESSAY donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Marie DALENCON donne procuration à Eric DUQUESNOY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

La ville de DREUX organise les « Naturalies » les samedi 18 et dimanche 19 avril 2026.

Ce salon a pour objectif d'inviter des exposants du milieu horticole, rural et para-agricole.

Ce sont des producteurs, collectionneurs de plantes de pépinières, d'essences rares ou disparues, de plantes grasses et carnivores, de gazon de placage, de bulbes, des fabricants de mobilier, de poteries, de dallage, de miel, de confitures, de matériel etc., tout ce qui sert au jardin en passant par l'outillage et la décoration.

Des épouvantails fabriqués par les enfants des ALSH et élèves des écoles de Dreux seront également exposés.

Les créations devront être de dimensions convenables afin d'être exposées et mises en valeur dans le parc pendant toute la durée de la manifestation. Les élèves accompagnés de leurs parents, les professeurs et les animateurs bénéficieront d'une entrée gratuite aux « Naturalies » (jour à leur convenance).

La Fondation Saint-Louis met gracieusement son site à disposition de la ville de DREUX ; la manifestation se tiendra dans le parc du Télégraphe de la Chapelle Royale Saint-Louis.

La ville de DREUX met à disposition des exposants un chalet ou un pop-up et un emplacement pour un forfait de cent soixante-quinze (175,00) €uros.

L'entrée des « Naturalies » est payante au prix de cinq (5,00) €uros (accès au parc et à la chapelle royale compris), gratuite pour les enfants de moins de 16 ans accompagnés, les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnateurs. La somme de cinquante centimes (0,50) d'€uros par visiteur sera reversée à la Fondation Saint-Louis à l'issue de la manifestation.

Une convention sera signée entre la ville de DREUX et la Fondation Saint-Louis afin d'arrêter les modalités d'organisation.

Un dîner se tiendra salle Henri VI le samedi 18 avril 2026 à 20 heures et la salle sera gracieusement mise à disposition de la ville de DREUX pour les deux jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Christophe LE CICLE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Valide cette manifestation
- Approuve les tarifs proposés ainsi que les règlements
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à passer avec la Fondation Saint-Louis

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,

Marie-Françoise SCAVENNEC

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le site internet de la ville de Dreux, le



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

17 AVR. 2026



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260416-DEL2026-026-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026